

Jean-Marie HALM

COMMISSAIRE AUX COMPTES

6 rue Daniel Schoen - 68200 MULHOUSE - ☎ 03 89 82 46 72 - Fax : 03 89 38 88 14 – E-mail : halm@cogema.experts-comptables.fr

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LA VERIFICATION DES COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Concernant

**Association
EGLISE EVANGELIQUE LA PORTE**

**32 rue Charles LORILLEUX
92800 PUTEAUX**

Association
EGLISE EVANGELIQUE LA PORTE

32 rue Charles LORILLEUX
92800 PUTEAUX

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux membres de l'Association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre association, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association EGLISE EVANGELIQUE LA PORTE** relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a. Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et

notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que je me suis assuré du caractère approprié des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues, de leur correcte traduction dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que de l'adéquation de l'information fournie dans l'annexe desdits comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Trésorière et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- a. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- b. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- c. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- d. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- e. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse,
Le 15 mai 2026



Jean-Marie HALM
Commissaire aux comptes inscrit
À la Compagnie de COLMAR



Annexes

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	950	939	11	327
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 496 690	1 246 711	249 979	277 007
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	62 201	38 677	23 524	24 104
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	160 880		160 880	160 880
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	1 720 721	1 286 327	434 394	462 318
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	320		320	
Charges constatées d'avance	13 349		13 349	4 346
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	100 376		100 376	101 448
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	114 045		114 045	105 794
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 834 765	1 286 327	548 438	568 112



Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	327 336	327 336
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	229 445	227 936
Excédent ou déficit de l'exercice	-17 490	1 509
Situation nette	539 290	556 781
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	539 290	556 781
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 939	8 176
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	4 209	3 155
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	9 148	11 332
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	548 438	568 112



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	11 173	6 039
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	194 976	170 866
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	2 958	806
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	41	192
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	209 148	177 902
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	82 856	73 149
Aides financières	7 602	2 065
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires	54 630	35 392
Cotisations sociales	20 535	12 033
Dotations aux amortissement et dépréciations	52 289	49 986
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	12 177	10 047
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	230 089	182 671
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-20 940	-4 769
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 424	4 826
Autres intérêts et produits assimilés	1 698	2 175
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	6 122	7 002



Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	6 122	7 002
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-14 818	2 233
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI	2 008	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-2 008	
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	664	724
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	215 270	184 904
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	232 761	183 395
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-17 490	1 509

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe

Description de l'entité

Identité de l'Association :

L'Association dénommée Eglise Evangélique La Porte a été fondée 14 juin 1972 et déclarée au Journal Officiel le 29 juin 1972 sous le numéro 27/689. Elle est régie par les lois du 9 décembre 1905, du 1er juillet 1901 et par les décrets du 16 mars 1906 et du 16 août 1901.

Son siège social se situe au 32 rue Charles Lorilleux, 92800 PUTEAUX.

Elle est déclarée en préfecture du Hauts-de-Seine sous le numéro RNA W922001269.

Son numéro Siret est le 785 434 374 00027.

Objet social :

L'Association a pour objet exclusif la célébration publique du culte évangélique, l'enseignement de l'Evangile de Jésus-Christ, la formation des ministres du culte, et de pourvoir aux frais et aux besoins du culte.

Nature et périmètre des activités :

Conformément au titre IV de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Eglises et de l'Etat, l'Association exerce exclusivement des activités cultuelles.

La circonscription religieuse définie par les statuts de l'Association s'étend sur tout le territoire de la France.

L'Association gère un seul lieu de culte, au lieu du siège social.

Moyens mis en œuvre :

L'Association est propriétaire des locaux nécessaires à l'exercice du culte.

L'association compte parmi ses effectifs deux ministres du culte rémunérés à temps complet, affiliés à la CAVIMAC.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association, l'ensemble des autres tâches est assuré par des bénévoles.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 548 438 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -17 490 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Au cours de l'exercice 2025, un nouveau ministre du culte rémunéré a rejoint l'association, ce qui porte le nombre de ministres du culte rémunérés à deux pour cet exercice.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entité a décidé d'appliquer le rgt 2023-03 à compter du 01/01/2025.

Ce changement a été appliqué de manière rétrospective, avec présentation des comptes comparatifs retraités au 31 décembre 2024.

L'application de ce règlement a principalement conduit à une adaptation de la présentation des comptes annuels ainsi qu'à des reclassements au sein des fonds propres, sans incidence sur leur montant global.

Elle n'a pas d'impact significatif sur le résultat de l'exercice ni sur la situation nette de l'association.

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du bilan :

- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Changement de méthodes comptables :
Application du règlement ANC 2023-03 à compter du 1er janvier 2025, appliqué de manière rétrospective.

Ce changement se traduit principalement par une évolution de la présentation des comptes annuels et des reclassements au sein des fonds propres, sans impact sur le résultat ni sur la situation nette.

- Changement d'estimation ou de modalités d'application :

Néant.

- Changement d'option fiscale :

Néant.

- Correction d'erreur :

Néant.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.



Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Concessions, droits | 3 ans, |
| • Constructions | 50 ans, |
| • Agencements et aménagements | 5 à 10 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 5 ans, |
| • Mobilier | 5 à 10 ans, |
| • Autres | 5 à 10 ans. |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements en matière de départ à la retraite

Les ministres du culte ne relevant pas du droit du travail, aucune indemnité de départ à la retraite ne leur est due. Par conséquent, les comptes de l'entité ne font apparaître aucune provision ou évaluation en ce sens.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : Néant.

Contributions volontaires en nature

L'Eglise reconnaît toute l'importance de l'engagement bénévole des femmes et des hommes qui se mobilisent dans le cadre de son activité ; cet engagement gratuit relève de la grâce prêchée par l'Eglise et constitue une offrande.

La mise en place des outils de décompte d'heures et l'établissement des bases monétaires de la valorisation du temps des bénévoles contreviennent à la nature profonde de cet engagement.

En conséquence et conformément à l'article 211-4 du règlement ANC 2018-06, aucune valorisation au titre des contributions volontaires en temps des bénévoles n'est effectuée.

Hormis le poste rémunéré du ministre du culte dont les rémunérations sont inscrites dans les comptes, l'ensemble des autres services de l'association cultuelle sont exercés grâce à l'action bénévole de ses membres.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Les dons reçus entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année sont comptabilisés dans les produits de l'exercice et pris en compte pour l'établissement des reçus fiscaux.

Les dons reçus l'année suivante sont considérés comme des produits du nouvel exercice.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	950			950
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	950			950
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 484 686	16 608	4 604	1 496 690
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	55 141	11 485	4 425	62 201
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 539 828	28 092	9 029	1 558 891
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	160 880			160 880
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	160 880			160 880
TOTAL GÉNÉRAL	1 701 658	28 092	9 029	1 720 721

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	28 092			28 092		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	28 092			28 092		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	9 029			9 029		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	9 029			9 029		

Commentaires : néant



Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	623	317		939
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	623	317		939
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 207 679	43 635	4 604	1 246 711
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	31 037	10 345	2 705	38 677
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 238 716	53 980	7 309	1 285 387
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	1 239 339	54 297	7 309	1 286 327

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	317				
Immobilisations corporelles	53 980				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	54 297				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 309			
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	7 309			

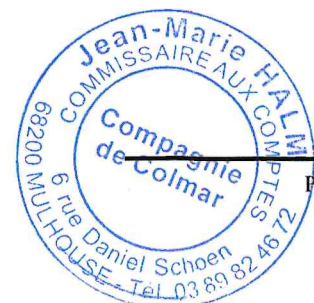
Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	320	320	
Charges constatées d'avance	13 349	13 349	
TOTAL	13 669	13 669	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 939	4 939		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	15	15		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 482	3 482		
Impôts sur les bénéfices	664	664		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	48	48		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	9 148	9 148		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant



Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 784	3 360
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	3 784	3 360

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaires : néant



Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	13 349	4 346
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		13 349	4 346

Commentaires : néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
Contrôle légal des comptes	3 000	
TOTAL	3 000	

Commentaires : néant



Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	327 336				327 336
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	227 936	1 509			229 445
Excédent ou déficit de l'exercice	1 509	-1 509		-17 490	-17 490
Situation nette	556 781			-17 490	539 290
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	556 781			-17 490	539 290